



Isabelle Rauch

Députée de la Moselle

Jeudi 5 novembre 2020

BULLETIN D'INFORMATION

ÉCONOMIQUE N°3

La situation sanitaire est tendue et s'aggrave jour après jour. Un nouveau malade se déclare toutes les 2 secondes. Une personne est hospitalisée toutes les 30 secondes. On déplore un décès toutes les 4 minutes.

Les mesures prises par le Gouvernement, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, visent à enrayer cette progression. Il s'agit de limiter au maximum l'ensemble des contacts sociaux, pour limiter la propagation du virus.

L'impact pour de nombreuses entreprises est important. Il s'ajoute aux difficultés rencontrées depuis le 1er confinement. Le but de cette publication est de leur apporter des informations économiques régulières, ainsi que des informations pratiques sur les aides mises en oeuvre par les pouvoirs publics.

Mon équipe demeure à disposition pour des renseignements complémentaires à l'adresse :

isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr

Retrouvez le dernier bulletin d'information économique :

bit.ly/BIE2IR

Le fonds de solidarité ouvert aux entreprises récemment créées

- Le fonds de solidarité sera ouvert aux entreprises créées avant le 30 septembre 2020. Dans ce cas, c'est le chiffre d'affaires du mois de septembre qui servira de référence.

Un outil d'aide en ligne pour les chefs d'entreprise

- Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a mis en place un outil d'aide en ligne visant à répondre à toutes les interrogations des chefs d'entreprises.
- Construit autour des questions les plus fréquemment posées par les entreprises, cet outil d'aide en ligne permet d'apporter des réponses simples, concrètes et immédiatement opérationnelles pour faire face à la crise de la Covid-19.
- Un espace interactif permet aux entreprises de poser directement les questions qui n'auraient pas encore été traitées à ce jour.

Retrouvez l'outil d'aide en ligne :

bit.ly/AIDEIR

Tous les renseignements et des fiches pratiques sur l'activité partielle

• Le ministère du Travail a élaboré et met régulièrement à jour différents documents sur l'activité partielle. 4 fiches sont déjà disponibles :

- Activité partielle - chômage partiel
- Précisions sur les évolutions procédurales du dispositif d'activité partielle
- Questions-réponses sur l'activité partielle
- Formation professionnelle des salariés en activité partielle

Retrouvez les fiches du ministère du Travail :

bit.ly/IRCPAPMinTra

• Un document exhaustif sur le dispositif exceptionnel d'activité partielle comprenant des précisions sur les évolutions procédurales, ainsi que des questions-réponses est également disponible :

Retrouvez le document :

bit.ly/DOCIRTRA

• Un simulateur de calcul de l'activité partielle à également été mis en ligne. Il concerne :

- Les employeurs afin de connaître immédiatement les montants estimatifs en cas de recours à l'activité partielle, ainsi qu'une estimation du montant qui reste à leur charge.
- Les salariés afin d'estimer l'indemnité d'activité partielle qu'ils pourront toucher le cas échéant.
- Le simulateur ne prend pas en compte les cas particuliers, comme les pigistes, les cadres-dirigeants, le personnel navigant, etc.

Retrouvez le simulateur :

bit.ly/SIMULAP

Informations complémentaires

Mise à jour du protocole santé et sécurité au travail :

bit.ly/IRProtocole

Numéro verts sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté :

0 806 000 245

Le numéro est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Les dirigeants d'entreprise peuvent y obtenir des informations afin de savoir vers qui se tourner, et de quels dispositifs d'aide ils peuvent bénéficier.